



GLV-CIM/SMGS

Guide lettre de voiture CIM/SMGS

du 1^{er} septembre 2006

26^{ème} supplément du 1^{er} juillet 2017

Ce supplément comprend :

- les pages actualisées 1/2 et 13/14
- les pages actualisées 3/4, 5/6, 9/10, 15/16 et 17/18 de l'annexe 2,
- les pages actualisées 1/2 de l'annexe 7.1,
- les pages actualisées 1/2 de l'annexe 7.3.

Suite à la décision de l'Assemblée générale du CIT du 5 novembre 2009, les suppléments et nouvelles éditions sont distribués uniquement sur support électronique. Par conséquent, nous vous prions de bien vouloir les imprimer vous-mêmes à l'intention des services concernés au sein de votre entreprise.

Les modifications sont marquées dans la marge.



Etat 1^{er} juillet 2017

Guide lettre de voiture CIM/SMGS (GLV-CIM/SMGS)

Applicable à partir du 1^{er} septembre 2006

Document accessible au public

Selon le point 2.5 a) des Statuts du CIT, le présent document a **qualité de recommandation** et ne lie les membres du CIT que si ceux-ci l'ont adopté (principe de l'opting in).

© 2006 Comité international des transports ferroviaires (CIT)
www.cit-rail.org
 Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD)
www.osjd.org

Supplément n°	Valable à partir du	Supplément n°	Valable à partir du
1	2007-07-01	18	2014-07-01
2	2008-01-01	19	2014-10-24
3/4	2008-07-01	20	2015-07-01
5	2009-01-01	21	2016-01-01
6	2009-07-01	22	2016-07-01
7	2010-01-01	23	2016-07-01
8	2010-02-09	24	2017-01-01
9	2010-05-01	25	2017-05-10
10	2010-07-01	26	2017-07-01
11	2011-07-01		
12	2012-01-01		
13	2012-07-01		
14	2013-02-15		
15	2013-03-15		
16	2013-07-01		
17	2014-02-01		

14.3 Envois en provenance des Etats appliquant le SMGS

14.3.1 Accord pour le transport

Pour le transport des envois, le transporteur contractuel SMGS doit conclure un accord avec le transporteur CIM au lieu de réexpédition.

Les demandes pour de tels accords sont à soumettre au plus tard 7 jours avant le début du transport, ou un mois s'il s'agit d'un transport exceptionnel (même sur des parcours partiels), pour chaque relation de trafic et pour une période déterminée. Les demandes doivent contenir au moins les indications suivantes : relation de trafic, désignation des marchandises. Une fois la demande traitée avec les transporteurs CIM concernés, le transporteur CIM au lieu de réexpédition communique au transporteur contractuel SMGS le numéro de l'accord et, le cas échéant, les conditions particulières devant être observées déjà par la gare expéditrice. Le numéro de l'accord est inscrit dans la case 64 (Déclarations du transporteur) de la lettre de voiture. Voir également le point 15.1 ci-après.

Pour les envois transportés dans le domaine CIM en tant que transport exceptionnel, même sur des parcours partiels, le transporteur CIM au lieu de réexpédition communique au transporteur contractuel SMGS les numéros d'autorisation correspondants à inscrire dans la case 7 de la lettre de voiture CIM/SMGS sous le code 11.

Si certains envois dérogent aux indications soumises et autorisées, le transporteur contractuel SMGS demande au transporteur CIM au lieu de réexpédition si l'autorisation peut être étendue en conséquence ou si une nouvelle autorisation est nécessaire. Une fois la demande traitée, le transporteur CIM au lieu de réexpédition en communique le résultat au transporteur contractuel SMGS.

15 **Opérations douanières**

15.1 Obligations en matière de sécurité douanière et autres obligations douanières

Avant que les marchandises entrent dans l'Union européenne (UE), il convient de s'assurer que les obligations en matière de sécurité douanière et les autres obligations douanières en vigueur sur ce territoire soient satisfaites.

Pour autant que la procédure simplifiée de transit ferroviaire doive être appliquée sur le territoire de l'Union européenne (UE) ou des parties contractantes à la Convention UE-AELE relative au transit commun, l'inscription sur la lettre de voiture des données du transporteur contractuel CIM et du titulaire du régime doit être assurée par le transporteur contractuel SMGS avant l'entrée des envois sur le territoire de l'Union européenne pour les envois en provenance des Etats appliquant le SMGS. A cette fin, le transporteur CIM au lieu de réexpédition communique au transporteur contractuel SMGS les indications à inscrire dans la case 66 de la lettre de voiture CIM/SMGS avec le numéro de l'accord selon le point 14.3.1.

15.2 Nécessité de joindre la facture

Pour les envois en provenance des Etats appliquant les Règles uniformes CIM, l'expéditeur doit joindre à la lettre de voiture la facture concernant la marchandise.

16 Marchandises dangereuses

Les marchandises dangereuses ne sont admises au transport que si elles répondent aux dispositions du RID et de l'Annexe 2 SMGS¹.

17 Réserve

18 Agrès de chargement

18.1 Envois via la Pologne et la Roumanie

Sauf convention spéciale entre les transporteurs CIM et les transporteurs SMGS, les agrès de chargement des transporteurs CIM (bâches, etc.) n'accompagnent l'envoi que jusqu'au lieu de transbordement.

Les agrès de chargement privés accompagnent l'envoi jusqu'à la gare destinataire.

18.2 Envois via la Bulgarie, la Hongrie, la Slovaquie et la liaison ferry-boat Sassnitz/Mukran – Klaipeda

Les agrès de chargement de transporteurs CIM (bâches, etc.) ne sont pas admis.

Les agrès de chargement privés accompagnent l'envoi jusqu'à la gare destinataire.

C. Lettre de voiture papier

19 Modèle

Le modèle de la lettre de voiture CIM/SMGS fait l'objet de l'*annexe 5* du présent guide. Il se compose de 6 feuillets numérotés de format A4 :

Feuille		Destinataire du feuille
No	Désignation	
1	Original de la lettre de voiture	Destinataire
2	Feuille de route	Transporteur qui livre la marchandise au destinataire
CIM 5 SMGS 3	Duplicata de la lettre de voiture	Expéditeur
4	Bulletin de livraison	Trafic CIM → SMGS : transporteur qui livre la marchandise au destinataire Trafic SMGS → CIM : n'est pas utilisé
CIM 3 SMGS 5	Bulletin d'arrivée/Douane	Trafic CIM → SMGS : destinataire / douane Trafic SMGS → CIM : transporteur à l'arrivée / douane
6	Souche d'expédition	Trafic CIM → SMGS : transporteur au départ Trafic SMGS → CIM : n'est pas utilisé

Pour les envois en provenance des Etats appliquant le SMGS, l'expéditeur établit des exemplaires supplémentaires de la feuille de route, à savoir deux exemplaires pour le

¹ Le transporteur au départ fournit les informations nécessaires.

Le RID peut être obtenu à l'adresse suivante :

Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF)

Gryphenhübeliweg 30

CH - 3006 Berne

Tél. + 41 31 359 10 10

Fax : + 41 31 359 10 11

E-mail : [info\(at\)otif.org](mailto:info@otif.org)

Internet : www.otif.org

L'Annexe 2 SMGS peut être obtenue auprès des transporteurs SMGS aux lieux de réexpédition - voir les adresses à l'*annexe 4* du présent guide.

No case	Statut	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
7 (suite)	C	SMGS	22 Payeur de frais... [abréviation du transporteur SMGS (voir point 3 de la présente annexe) pour les frais à la charge d'un payeur de frais, nom et code du payeur de frais (voir points 11.1 et 11.2 du présent guide)]
	C	SMGS	23 Autres déclarations ... <ul style="list-style-type: none"> - Indication de l'itinéraire exact en cas de transport sur l'itinéraire de détournement ; - Instructions relatives au traitement de l'envoi en cas d'empêchements au transport et à la livraison ; - Mesures de protection et zone de température en cas de transport de denrées périssables ; - Description du dommage au wagon ou à l'UTI¹ mis à la disposition par l'expéditeur, constaté lors de la remise au transport de la marchandise ; - Inscription des mentions « Transport sans protection des parties fragiles », « Clefs pour le véhicule no ... » en cas de transport de véhicules automobiles et de tracteurs ; - Pour l'indication de la méthode de transport convenue avec le transporteur (y compris la méthode pour le transport de wagons vides), lorsque les marchandises sont transportées sur des chemins de fer à écartement différent, les mentions suivantes sont apportées : « Transbordement des marchandises dans des wagons d'un autre écartement », « Changement des bogies pour un autre écartement » (lorsqu'un contrat pour le changement des bogies a été conclu, le no du contrat et la date de la conclusion du contrat sont inscrits) ou « Utilisation d'essieux à écartement variable » ; - Déclarations de l'expéditeur sur les rectifications qu'il a apportées ; - Pour le transport des marchandises réfrigérées, indication du pourcentage de leur humidité et information sur les mesures préventives [« marchandise réfrigérée », « saupoudré avec de la chaux (... %) », « traité avec de l'huile (... %) », « saupoudré avec des couches de copeaux de bois », etc.] ; - Portée de la procuration du convoyeur.
	C	CIM	24 Marchandises dangereuses emballées en quantités limitées dont la masse brute totale dépasse 8 tonnes par wagon ou par UTI
8	F	CIM/ SMGS	Référence expéditeur / Contrat No : <ul style="list-style-type: none"> - Trafic CIM → SMGS : Indication de la référence expéditeur. Le No de contrat de l'importateur dans le cadre du contrat de transport SMGS est indiqué dans la case 15. - Trafic SMGS → CIM : Indication du No de contrat de l'exportateur.
9	C	CIM/ SMGS	Papiers d'accompagnement joints par l'expéditeur : Enumération de tous les papiers d'accompagnement nécessaires à l'exécution du transport, qui sont joints à la lettre de voiture. Lorsqu'un papier d'accompagnement est joint en plusieurs exemplaires, indiquer le nombre d'exemplaires. Indication éventuelle de feuilles complémentaires. Lorsque l'expéditeur utilise un formulaire pour le transport multimodal de marchandises dangereuses selon la section 5.4.5 du RID / de l'Annexe 2 SMGS, ce document est utilisé comme feuille complémentaire. Les annexes sont indiquées en code et en toutes lettres sur la lettre de voiture papier et seulement en code sur la lettre de voiture électronique ; des indications complémentaires peuvent être ajoutées dans un champ libre en regard de chaque code ; la liste des codes UN/EDIFACT 1001 (www.unece.org) est applicable à la codification des annexes.
	C	SMGS	Lorsque des papiers d'accompagnement indiqués sur la lettre de voiture doivent être retirés en cours de transport, indiquer l'abréviation du chemin de fer qui les retire après la désignation des documents. La mention ci-après est apportée : « pour ... (abréviation du transporteur qui retire le document) ».
10	O	CIM/ SMGS	Lieu de livraison : <ul style="list-style-type: none"> - Trafic CIM → SMGS : Indication de la gare destinataire et du réseau destinataire (abréviation selon point 3 de la présente annexe). - Trafic SMGS → CIM : Indication du lieu de livraison, de la gare et du pays.
11	F	CIM	Code du lieu de livraison Si le code manque, il peut être inscrit par le transporteur.

1 Abréviation russe : ITE.

12	O	CIM/ SMGS	Code de la gare Code international de la gare desservant le lieu de livraison de la marchandise (CIM), ou code international de la gare destinataire (SMGS). 2 positions pour le code pays / code chemin de fer du pays + 6 positions pour le code de la gare. Si le code manque, il doit être inscrit par le transporteur (voir point 4 de la présente annexe).
13	C C C C C C C	CIM CIM CIM CIM CIM/ SMGS SMGS SMGS	Conditions commerciales Code Condition 1 Itinéraire ... 2 Courant de trafic ... 3 Transporteurs chargés d'effectuer le transport, parcours, qualité ... 4 Gares frontières définies ... (pour transports exceptionnels) 5 Autres conditions demandées ... (par exemple indication du numéro des autres accords clients ou tarifs dans le domaine CIM – le numéro de l'accord client ou du tarif qui couvre le parcours du premier transporteur qui prend en charge la marchandise est inscrit dans la case 14) 6 Gares frontière de sortie ..., codes, abréviation du transporteur dans l'Etat de départ et abréviation des transporteurs dans les pays de transit, qui sont impliqués dans l'itinéraire convenu avec le transporteur contractuel. En cas de transport de la marchandise partiellement au moyen d'un ferry-boat, indiquer la désignation des ports et des gares portuaires où la marchandise est remise (fer/mer, mer/fer). Lorsque la marchandise peut être transportée d'une gare-frontière de sortie par plusieurs gares-frontières d'entrée dans le pays voisin, indiquer la gare frontière d'entrée par laquelle la marchandise est transportée.
14	C	CIM	Numéro de l'accord client ou du tarif : Indication du numéro de l'accord client ou du tarif qui couvre le parcours du premier transporteur qui prend en charge la marchandise, précédée du code 1 pour les accords clients ou 2 pour les tarifs.
15	F	CIM SMGS	Informations qui ne lient pas le transporteur : Communications de l'expéditeur au destinataire en relation avec l'envoi. Ces indications ne lient pas le transporteur. En trafic CIM → SMGS, le No de contrat de l'importateur peut être indiqué (pour la livraison).

No case	Statut	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
16	O	CIM SMGS	Lieu de la prise en charge : - Lieu (y compris gare et pays) et date (mois, jour et heure) de la prise en charge de la marchandise pour le transport. Remarque : Lorsque les informations relatives à la prise en charge effective diffèrent des indications de l'expéditeur, le transporteur qui prend en charge la marchandise le constate dans la case 64 "Déclarations du transporteur". - Gare expéditrice et abréviation du réseau (voir point 3 de la présente annexe). Code de la gare expéditrice.
17	F	CIM	Code du lieu de la prise en charge : Le transporteur communique le code à l'expéditeur par le biais de l'accord client. Si le code manque, il peut être inscrit par le transporteur.
18	O C	SMGS CIM	Facturation transit : a) SMGS : Abréviations des transporteurs subséquents dans l'ordre du transport, nom et code des payeurs de frais. b) CIM : Lorsque la facturation pour une partie ou la totalité du parcours est effectuée séparément par un transporteur autre que celui au départ ou à l'arrivée, indiquer le code du parcours dans la colonne de gauche, en utilisant le code entreprise du transporteur ou le code du pays, et dans la colonne de droite, le code entreprise du transporteur qui facture le montant correspondant.
19	O O O C C C	CIM/ SMGS SMGS SMGS CIM CIM/ SMGS CIM/ SMGS	Wagon No : - Wagons avec un numéro à 12 chiffres : Indication du numéro du wagon, lequel désigne aussi le type de wagon. - Autres wagons : Indication de la catégorie, du numéro, du détenteur et de l'abréviation du réseau d'attache. Indiquer en outre qui met le wagon à disposition. : « B » lorsque le wagon est mis à disposition par le transporteur, « A » lorsque le wagon est mis à disposition par l'expéditeur. Le wagon qui est mis à disposition par le destinataire est assimilé au wagon mis à disposition par l'expéditeur. - Indication de la limite de charge, du nombre d'essieux et de la tare. Remarques : - Lors du transbordement, les indications d'origine sont biffées et remplacées par les indications afférentes aux nouveaux wagons utilisés. - Pour les envois composés de plusieurs wagons accompagnés d'une seule lettre de voiture, la mention suivante doit être inscrite dans cette case : « Voir relevé ci-joint ».
20	C C O C C C O C C C C	SMGS CIM/ SMGS CIM/ SMGS CIM SMGS SMGS CIM/ SMGS SMGS SMGS CIM	Désignation de la marchandise : - Signes, marques apposés sur les colis - Type d'emballage de la marchandise ; nombre, numéro, type et longueur des UTI - Désignation de la marchandise ; pour les marchandises dangereuses, indications prévues par la section 5.4.1 du RID et de l'annexe 2 SMGS. Indication du code marchandise selon le Système harmonisé dans les cas où le droit douanier l'exige. - En cas de transport de marchandises périssables, apporter la mention suivante : « Périssable ». Lorsque la marchandise est transportée dans des wagons couverts avec dispositifs d'aération, la mention « Aération » est en outre apportée – voir également le point 14.2.2. - Numéro d'identification du véhicule automobile - Nombre des colis en chiffres - Nombre et désignation des scellés apposés sur le wagon ou l'UTI par l'expéditeur ou par le transporteur. - Lorsque des dispositifs de fermeture sont apposés – Nombre, Désignation et marque de contrôle des dispositifs de fermeture, abréviation du chemin de fer au départ - Nombre et désignation des scellés apposés sur les véhicules automobiles par l'expéditeur ou par le transporteur. Lorsque des dispositifs de fermeture sont apposés – Désignation et marque de contrôle des dispositifs de fermeture, abréviation du chemin de fer au départ - Apposition d'une étiquette ou d'un cachet muni d'un pictogramme pour les envois sous procédure de transit.

No case	Statut	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
20 (suite)	C	CIM	<ul style="list-style-type: none"> - numéro de référence maître [Master Reference Number (MRN)] se rapportant à l'UTI ou au wagon, avec l'ajout <ul style="list-style-type: none"> . « E MRN » lorsqu'une déclaration d'exportation a été déposée *) . « T MRN » lorsqu'une déclaration de transit a été déposée *) . « TS MRN » lorsqu'une déclaration de transit comprenant les données sécuritaires a été déposée *) . « EXS MRN » lorsque la déclaration sommaire de sortie a été déposée séparément par l'expéditeur . « ENS MRN » lorsque la déclaration sommaire d'entrée a été déposée séparément par l'expéditeur *) Le document d'accompagnement doit en outre être inscrit dans la case 9
	C	CIM	<ul style="list-style-type: none"> - Indication de l'Administrative Reference Code (ARC) se rapportant à l'UTI ou au wagon, avec l'ajout <ul style="list-style-type: none"> . « ARC »*) *) Le document d'accompagnement doit en outre être inscrit dans la case 9
	C	CIM	<ul style="list-style-type: none"> - Indication de la mention « EXPORT » se rapportant à l'UTI ou au wagon lorsqu'il a été mis fin à la procédure d'exportation au bureau de douane de sortie compétent pour le lieu de prise en charge de la marchandise, en application de l'article 329, par. 7 du Règlement d'Exécution (UE) 2015/2447.
	C	SMGS	<ul style="list-style-type: none"> - Marchandise avec dépassement du gabarit sur les chemins de fer ... (abréviations des chemins de fer selon le point 3 de la présente annexe)
	C	SMGS	<ul style="list-style-type: none"> - Indications concernant les conditions techniques d'arrimage et de chargement valant pour les marchandises qui ne dépassent pas le gabarit qui sont chargées sur des wagons ouverts à écartement de 1520 mm (à l'exception des wagons surbaissés) : « Point ... du chapitre ..., « No ... », TU ..., NTU ..., MTU ... ou projet No ... ». En trafic CIM → SMGS, cette indication est portée par le transporteur qui effectue le transbordement / le changement d'écartement. En sens inverse, cette indication est inscrite par l'expéditeur ou par le transporteur, selon que le chargement est effectué par l'un ou par l'autre.
21	C	CIM	Transport exceptionnel : Porter une croix lorsque les dispositions applicables en trafic international pour les transports exceptionnels dans le champ d'application de la CIM prévoient une telle indication.
22	C	CIM/ SMGS	RID / Annexe 2 SMGS : Porter une croix lorsque la marchandise est soumise au RID / à l'annexe 2 SMGS.
23	O	CIM/ SMGS	Code NHM/GNG à 6 positions.
24	O	CIM/ SMGS	Masse expéditeur : Indiquer <ul style="list-style-type: none"> - la masse brute de la marchandise (emballage compris), séparément par code NHM/GNG ; - la tare des UTI et des conteneurs ; - la masse totale de l'envoi ; - la tare des véhicules automobiles.
	C	SMGS	
25			Cette case n'est pas remplie.
26	F	CIM/ SMGS	Indications douanières : Case réservée pour les indications de la douane ou d'un expéditeur agréé par la douane.
27	C	SMGS	Valeur de la marchandise : Indication de la valeur de la marchandise selon art. 17 SMGS « Indication de la valeur de la marchandise ».
28	O	CIM	Lieu et date d'établissement : Lieu et date (année, mois, jour) d'établissement de la lettre de voiture.
29	O	CIM/ SMGS	Lieu de réexpédition : Indication du lieu de réexpédition selon l'annexe 3 du présent guide. Le lieu de réexpédition est simultanément <ul style="list-style-type: none"> - en trafic CIM → SMGS : lieu de livraison selon la CIM et gare expéditrice selon le SMGS, - en trafic SMGS → CIM : gare destinataire selon le SMGS et lieu de la prise en charge selon la CIM.

No case	Statut	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
63	C	CIM	<p>Prolongation du délai de livraison CIM : En cas de prolongation du délai de livraison conformément à l'art. 16 § 4 CIM, indiquer le code de la cause, le début et la fin (mois, jour, heure) ainsi que le lieu de la prolongation.</p> <p>Code Signification</p> <p>1 Accomplissement des formalités exigées par les douanes ou d'autres autorités administratives (art. 15 CIM)</p> <p>2 Vérification de l'envoi (art. 11 CIM)</p> <p>3 Modification du contrat de transport (art. 18 CIM)</p> <p>4 Empêchement au transport (art. 20 CIM)</p> <p>5 Empêchement à la livraison (art. 21 CIM)</p> <p>6 Soins à donner à l'envoi</p> <p>7 Rectification du chargement à la suite d'un chargement défectueux de l'expéditeur</p> <p>8 Transbordement à la suite d'un chargement défectueux de l'expéditeur</p> <p>9 Autres causes : ...</p>
64	<p>C</p> <p>O</p> <p>C</p> <p>C</p> <p>C</p> <p>C</p>	<p>CIM/SMGS</p> <p>CIM</p> <p>CIM</p> <p>CIM</p> <p>CIM</p> <p>CIM</p> <p>CIM</p>	<p>Déclarations du transporteur :</p> <p>Mention de l'établissement de Feuilles de route pour la réexpédition / Feuilles d'accompagnement : « No du wagon / du conteneur est réacheminé avec la Feuille de route pour la réexpédition No / Feuille d'accompagnement No du (date) établie par la gare de ... ». En outre, indiquer le motif pour lequel le wagon a été différé.</p> <p>Numéro d'accord (voir point 14.3.1 du présent guide).</p> <p>Bulletin d'affranchissement établi le ...</p> <p>Bulletin d'affranchissement renvoyé le ...</p> <p>Selon le cas, indications du transporteur telles que No de l'autorisation de chargement, réserve motivée, lieu et date de la prise en charge si ces indications diffèrent de celles de l'expéditeur dans la case 16 ; délai de livraison convenu si l'indication de l'expéditeur dans la case 7 n'est pas correcte ; nom et adresse du transporteur auquel la marchandise est remise effectivement s'il n'est pas transporteur contractuel ; numéro du contrat de sous-traitance et code du transporteur substitué (à indiquer facultativement par le transporteur qui conclut le contrat de sous-traitance avec le transporteur substitué).</p> <p>Les réserves motivées sont indiquées en codes (voir la liste ci-dessous). Exemple : "Réserve motivée No ...". En cas d'utilisation des codes 2, 3, 4, 11 et 12, le motif de la réserve doit être précisé.</p> <p>Code Signification</p> <p>1 Sans emballage – voir aussi point 14.2.3</p> <p>2 Emballage défectueux : ... (à préciser) – voir aussi point 14.2.3</p> <p>3 Emballage insuffisant : ... (à préciser) - voir aussi point 14.2.3</p> <p> Marchandise</p> <p>4.1 - en mauvais état apparent : ... (à préciser)</p> <p>4.2 - endommagée : ... (à préciser)</p> <p>4.3 - mouillée : ... (à préciser)</p> <p>4.4 - gelée : ... (à préciser)</p> <p>5 Chargement effectué par l'expéditeur</p> <p>6 Chargement effectué par le transporteur dans des conditions atmosphériques défavorables, à la demande de l'expéditeur</p> <p>7 Déchargement effectué par le destinataire</p> <p>8 Déchargement effectué par le transporteur dans des conditions atmosphériques défavorables, à la demande du destinataire</p> <p> Impossible de procéder à la vérification selon l'art. 11 § 3 CIM en raison</p> <p>9.1 - des conditions atmosphériques</p> <p>9.2 - du scellement du wagon ou de l'UTI</p> <p>9.3 - de l'impossibilité d'accéder au chargement du wagon ou de l'UTI</p> <p>10 Demande de vérification selon l'art. 11 § 3 CIM présentée tardivement par l'expéditeur</p> <p>11 Vérification non effectuée en raison de l'absence de moyens pour le faire : ... (à préciser)</p> <p>12 Autres réserves : ... (à compléter).</p>

No case	Statut	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
65	C	CIM	Autres transporteurs : Code entreprises et éventuellement nom et adresse postale en toutes lettres des transporteurs autres que le transporteur contractuel ; parcours, en codes et éventuellement en toutes lettres ; qualité du transporteur (1 = transporteur subséquent, 2 = transporteur substitué). Cette case est remplie par le transporteur au départ, mais uniquement si d'autres transporteurs que le transporteur contractuel participent à l'exécution du transport.
66	O	CIM	<p>a) Transporteur contractuel : Code entreprise et éventuellement nom et adresse postale du transporteur contractuel en toutes lettres et signature. Sauf convention spéciale entre l'expéditeur et le transporteur, la signature est remplacée par l'identification de l'envoi selon la case 69 (voir art. 6 § 3 CIM).</p> <p>b) Procédure simplifiée de transit ferroviaire (douane) : En cochant la case correspondante, le transporteur contractuel ayant son siège dans l'Union européenne (UE) ou dans un autre Etat membre de la Convention UE-AELE relative au transit commun demande l'application de la procédure simplifiée de transit ferroviaire selon les articles 25 et 30 à 44 du Règlement délégué (UE) 2016/341 ou selon les dispositions correspondantes de la Convention UE-AELE relative au transit commun. Il certifie ainsi que tous les transporteurs participants, y compris le cas échéant les transporteurs substitués, sont autorisés à appliquer la procédure simplifiée de transit ferroviaire. Le transporteur contractuel devient alors le titulaire du régime dans le cadre de la procédure simplifiée de transit ferroviaire.</p> <p>Lorsque le transporteur contractuel n'a pas son siège dans l'Union européenne ou dans un autre Etat membre de la Convention UE-AELE relative au transit commun, il demande l'application de la procédure simplifiée de transit ferroviaire au nom et pour le compte du transporteur qui prend en charge en premier les marchandises dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat membre de la Convention UE-AELE relative au transit commun. Il est ainsi certifié que ce transporteur et tous les transporteurs successifs, y compris le cas échéant les transporteurs substitués, sont autorisés à appliquer la procédure simplifiée de transit ferroviaire. Ce transporteur devient alors le titulaire du régime dans le cadre de la procédure simplifiée de transit ferroviaire. Son code ne peut être indiqué par le transporteur contractuel que lorsque ce dernier y a été autorisé.</p> <p>Pour l'inscription des indications dans la case 66 a) et b) en trafic SMGS → CIM, voir également le point 15.1 du présent guide.</p>
	C	CIM	
67	O	CIM	<p>Date d'arrivée : Date d'arrivée (année, mois, jour) de l'envoi à la gare d'arrivée. Le transporteur peut y ajouter le numéro d'arrivage.</p> <p>Après l'arrivée de la marchandise, apposition du timbre à date du transporteur qui livre la marchandise à la gare destinataire.</p>
	O	SMGS	
68	C	CIM	Mise à disposition : Date (mois, jour et heure) de mise à disposition de l'envoi au destinataire. Cette indication sur la lettre de voiture peut être remplacée par un autre moyen.
69	O	CIM/ SMGS	Identification de l'envoi : Indication du no d'identification de l'envoi [codes du pays et de la gare, code du transporteur, respectivement du transporteur substitué au départ, conformément à la liste des codes des transporteurs (www.cit-rail.org) et no d'expédition]. Sur la lettre de voiture papier, l'étiquette de contrôle est apposée au moins sur le feuillet 2 (feuille de route). Lorsque l'identification des envois est effectuée par ordinateur ou par un autre moyen, il est renoncé à l'utilisation d'étiquettes de contrôle.

2 Désignation des monnaies et codes

AFN	Afghani Афгани	IQD	Dinar irakien Иракский динар Irakischer Dinar Iraqi dinar	RON	Leu roumain Румынский лей Rumänische Leu Romanian leu
ALL	Lek albanais Албанский лек Albanischer Lek Albanian lek	IRR	Rial iranien Иранский риал Iranischer Rial Iranian rial	RSD	Dinar Serbe Сербский динар Serbischer Dinar Serbian dinar
BAM	Mark convertible Конвертируемая марка Konvertierbare Mark Convertible Mark	KGS	Som kirghize Киргизский сом Kirgisischer Som Kyrgyzstani Som	RUB	Rouble russe Российский рубль Russischer Rubel Russian rouble
BGN	Lev bulgare Болгарский лев Bulgarische Lew Bulgarian lev	KPW	Won Nord coréen Севернокорейская вона Nordkoreanischer Won North Korean won	SEK	Couronne suédoise Шведская крона Schwedische Krone Swedish krona
BLR	Rouble belarusse Белорусский рубль Belorussicher Rubel Belarussian rouble	KZT	Tenge Тенге Tenge Tenge	SYP	Livre syrienne Сирийский фунт Syrisches Pfund Syrian pound
CHF	Franc suisse Швейцарский франк Schweizer Franken Swiss franc	LBP	Livre libanaise Ливанский фунт Libanesisches Pfund Lebanese pound	TJS	Somoni tadjike Таджикский сомони Tadschikischer Somoni Tajikistani somoni
CZK	Couronne tchèque Чешская крона Tschechische Krone Czech koruna	MAD	Dirham marocain Марокканский дирхам Marokkanischer Dirham Moroccan dirham	TND	Dinar tunisien Тунисский динар Tunesischer Dinar Tunisian dinar
DKK	Couronne danoise Датская крона Dänische Krone Danish krone	MDL	Leu moldave Молдавский лей Moldauischer Leu Moldovan leu	TRY	Livre turque Турецкая лира Türkisches Pfund Turkish lira
DZD	Dinar algérien Алжирский динар Algerischer Dinar Algerian dinar	MKD	Denar macédonien Македонский динар Mazedonischer Denar Macedonian denar	UAH	Hryvnia ukrainien Украинская гривна Ukrainischer Hryvnia Ukrainian hryvnia
EUR	EURO * Евро *	MNT	Tugrik mongole Монгольский тугрик Mongolischer Tögrög Mongolian tögrög	USD	Dollar USA Доллар США USA-Dollar US dollar
GBP	Livre anglaise Английский фунт Englisches Pfund Pound sterling	NOK	Couronne norvégienne Норвежская крона Norwegische Krone Norwegian krone	UZS	Sum ouzbek Узбекский сум Usbekischer So'm Uzbekistani som
GEL	Lari géorgien Грузинская лари Georgischer Lari Georgian lari	PKR	Roupie pakistanaise Пакистанская рупия Pakistanische Rupie Pakistani rupee	VND	Đồng vietnamien Вьетнамский донг Vietnamesischer Đồng Vietnamese đồng
		PLN	Zloty polonais Польский злоты Polnischer Zloty Polish zloty	XDR	Droit de tirage spécial (DTS) Единица специального права заимствования (ЕСПЗ) Sonderziehungsrecht (SZR) Special drawing right (SDR)

* Dans la République du Monténégro, l'Euro est utilisé.
В Республике Черногории используется евро
Für die Republik Montenegro gilt der Euro.
In the Republic of Montenegro the euro is used.

3 Réseaux SMGS et leurs abréviations (cases 10, 16, 18 et 73)

}	Chemins de fer azerbaïdjanais	AZ
	Chemins de fer de la République islamique d'Afghanistan	AfRA
	Chemins de fer de la République du Bélarus	BC
	Chemins de fer de la République de Bulgarie	BDZ
	Chemins de fer de la République de Moldavie	CFM
	Chemins de fer de la République d'Estonie	EVR
	Chemins de fer de Géorgie	GR
	Chemins de fer de la République du Kirghizistan	KRG
	Chemins de fer de la République populaire de Chine	KZD
	Chemins de fer de la République du Kazakhstan	KZH
	Chemins de fer de la République de Lettonie	LDZ
	Chemins de fer de la République de Lituanie	LG
	Chemins de fer de Hongrie	MAV
	Chemins de fer de la Mongolie	MTZ
	Chemins de fer de la République de Pologne	PKP
	Chemins de fer de la République islamique d'Iran	RAI
	Chemins de fer de la Fédération de Russie	RZD
	Chemins de fer du Turkménistan	TRK
	Chemins de fer de la République du Tadjikistan	TZD
	Chemins de fer de la République de l'Ouzbékistan	UTI
	Chemins de fer de l'Ukraine	UZ
	Chemins de fer de la République socialiste du Vietnam	VZD
	Chemins de fer de la République populaire démocratique de Corée	ZC
	Chemins de fer de la République de Slovaquie	ZSR

4 Codes (cases 12 et 18)

4.1 Codes pays domaine CIM

10	Finlande	73	Grèce
22	Ukraine	74	Suède
24	Lituanie	75	Turquie
25	Lettonie	76	Norvège
28	Géorgie	78	Croatie
41	Albanie	79	Slovénie
44	Bosnie et Herzégovine (République serbe)	80	Allemagne
50	Bosnie et Herzégovine (Fédération croato-musulmane)	81	Autriche
51	Pologne	82	Luxembourg
52	Bulgarie	83	Italie
53	Roumanie	84	Pays-Bas
54	Tchéquie	85	Suisse
55	Hongrie	86	Danemark
56	Slovaquie	87	France
58	Arménie	88	Belgique
60	Irlande	91	Tunisie
62	Monténégro	92	Algérie
65	ARY Macédoine	93	Maroc
70	Royaume-Uni	94	Portugal
71	Espagne	96	Iran
72	Serbie	97	Syrie
		98	Liban
		99	Irak

4.2 Codes chemins de fer domaine SMGS

Chemins de fer de la Fédération de Russie	20
Chemins de fer de la République du Bélarus	21
Chemins de fer de l'Ukraine	22
Chemins de fer de la République de Moldavie	23
Chemins de fer de la République de Lituanie	24
Chemins de fer de la République de Lettonie	25
Chemins de fer de la République d'Estonie	26
Chemins de fer de la République du Kazakhstan	27
Chemins de fer de Géorgie	28
Chemins de fer de la République de l'Ouzbékistan	29
Chemins de fer de la République populaire démocratique de Corée	30
Chemins de fer de la Mongolie	31
Chemins de fer de la République socialiste du Vietnam	32
Chemins de fer de la République populaire de Chine	33
Chemins de fer de la République de Pologne	51
Chemins de fer de Hongrie	55
Chemins de fer de la République de Slovaquie	56
Chemins de fer azerbaïdjanais	57
Chemins de fer de la République du Kirghizistan	59
Chemins de fer de la République du Tadjikistan	66
Chemins de fer du Turkménistan	67
Chemins de fer de la République islamique d'Afghanistan	68
Chemins de fer de la République islamique d'Iran	96



Annexe 7.1

(Ad point 20 de ce guide)

Commentaires relatifs au remplissage et au contenu du relevé des wagons CIM/SMGS

1 Généralités

Sauf convention contraire, l'expéditeur établit le relevé des wagons CIM/SMGS et le remet au transporteur au départ avec la lettre de voiture CIM/SMGS.

Le relevé des wagons CIM/SMGS doit être joint dans le même nombre d'exemplaires que la lettre de voiture CIM/SMGS comporte de feuillets, y compris les exemplaires supplémentaires de la feuille de route au sens du point 19 du présent guide.

Inscrire la mention suivante dans la case 19 de la lettre de voiture CIM/SMGS : « Voir relevé ci-joint ».

2 Contenu

Sauf convention contraire entre l'expéditeur et les transporteurs, les commentaires ci-dessous s'appliquent au remplissage du relevé des wagons CIM/SMGS :

a) Cases à remplir par l'expéditeur

No case	Statut	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
1	O F	CIM/SMGS	Expéditeur : (cf. case 1 de la lettre de voiture CIM/SMGS) Code (cf. case 2 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
2	O F	CIM/SMGS	Destinataire : (cf. case 4 de la lettre de voiture CIM/SMGS) Code (cf. case 5 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
3	O	CIM SMGS	Lieu de la prise en charge : (y compris gare et pays) et date de la prise en charge de la marchandise pour le transport Gare expéditrice et abréviation du réseau (cf. case 16 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
5	O	CIM/SMGS	Lieu de livraison : (cf. case 10 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
6	F	CIM	Code du lieu de livraison : (cf. case 11 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
7	O	CIM/SMGS	Code de la gare : (cf. case 12 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
11	O	CIM/SMGS	Numéro continu
12	O	CIM/SMGS	Numéro du wagon : (cf. case 19 de la lettre de voiture CIM/SMGS)

No case	Statut	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
13	C	SMGS	Désignation de la marchandise : (cf. case 20 de la lettre de voiture CIM/SMGS) Signes et marques apposés sur les colis Type d'emballage de la marchandise Désignation de la marchandise Indication du code marchandise selon le Système harmonisé Marchandises périssables – voir le point 14.2.2 du présent guide Nombre des colis Marchandise avec dépassement du gabarit sur les réseaux... (s'il n'est pas possible de faire figurer cette mention dans la lettre de voiture) Indications sur les conditions d'arrimage et de chargement de la marchandise... (s'il n'est pas possible de faire figurer cette mention dans la lettre de voiture) Master Reference Number (MRN) Administrative Reference Codes (ARC) Export
	C	CIM/SMGS	
	O	CIM/SMGS	
	C	CIM	
	C	SMGS	
	O	CIM/SMGS	
	C	SMGS	
	C	SMGS	
	C	CIM	
C	CIM		
C	CIM		
14	O	CIM/SMGS	Code NHM/GNG : (cf. case 23 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
15	C	CIM/SMGS	RID / Annexe 2 SMGS : (cf. case 22 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
16	C	CIM/SMGS	Scellés : Nombre et désignation des scellés apposés par l'expéditeur, le transporteur et les autorités douanières (cf. cases 20 et 26 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
17	O	CIM/SMGS	Masse expéditeur/transporteur – biffer ce qui ne convient pas (cf. case 24 ou 38 de la lettre de voiture CIM/SMGS) Masse brute de la marchandise (emballage compris), séparément par code NHM/GNG
31	O	SMGS	Masse totale de l'envoi : (cf. case 24 de la lettre de voiture CIM/SMGS)

b) Cases à remplir par le transporteur au départ

No case	Statut	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
4	C	CIM	Opérations douanières : (cf. case 61 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
8	O	CIM/SMGS	Identification de l'envoi : (cf. case 69 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
9	O	CIM	Itinéraires : (cf. case 60 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
10	O	SMGS	Timbre à date gare expéditrice : (cf. case 70 de la lettre de voiture CIM/SMGS) Empreinte du timbre à date du transporteur contractuel à la gare expéditrice
18	O	SMGS	Masse taxée : (cf. case 83 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
19	O	SMGS	Prix de transport : (cf. cases 94 et 95 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
20	O	SMGS	Frais accessoires : (cf. cases 98 et 99 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
21	O	SMGS	Total : (cf. cases 102 et 103 de la lettre de voiture CIM/SMGS)

c) Case à remplir par le transporteur s'il y a lieu

No case	Statut	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
30	C	CIM/SMGS	Déclarations du transporteur : (cf. cases 64 et/ou 113 de la lettre de voiture CIM/SMGS)



Annexe 7.3 (Ad point 20 de ce guide)

Commentaires relatifs à l'utilisation et au contenu du relevé des conteneurs CIM/SMGS

1 Généralités

Sauf convention contraire, l'expéditeur établit le relevé des conteneurs CIM/SMGS et le remet au transporteur au départ avec la lettre de voiture CIM/SMGS.

Le relevé des conteneurs CIM/SMGS doit être joint dans le même nombre d'exemplaires que la lettre de voiture CIM/SMGS comporte de feuillets, y compris les exemplaires supplémentaires de la feuille de route au sens du point 19 du présent guide.

Inscrire la mention suivante dans la case 19 de la lettre de voiture CIM/SMGS : « Voir relevé ci-joint ».

2 Contenu

Sauf convention contraire entre l'expéditeur et les transporteurs, les commentaires ci-dessous s'appliquent au remplissage du relevé des conteneurs CIM/SMGS :

a) Cases à remplir par l'expéditeur

No case	Statut	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
1	O F	CIM/SMGS	Expéditeur : (cf. case 1 de la lettre de voiture CIM/SMGS) Code (cf. case 2 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
2	O F	CIM/SMGS	Destinataire : (cf. case 4 de la lettre de voiture CIM/SMGS) Code (cf. case 5 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
3	O	CIM SMGS	Lieu de la prise en charge (y compris gare et pays) et date de la prise en charge de la marchandise pour le transport Gare expéditrice et abréviation du réseau (cf. case 16 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
5	O	CIM/SMGS	Lieu de livraison : (cf. case 10 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
6	F	CIM	Code du lieu de livraison : (cf. case 11 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
7	O	CIM/SMGS	Code de la gare : (cf. case 12 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
11	O	CIM/SMGS	Numéro continu
12	C	CIM/SMGS	UTI : numéro (voir case 20 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
13	C	CIM/SMGS	Type d'UTI et longueur : (cf. case 20 de la lettre de voiture CIM/SMGS)

No case	Statut	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
14	C	SMGS	Désignation de la marchandise : (cf. case 20 de la lettre de voiture CIM/SMGS) Signes et marques apposés sur les colis Type d'emballage de la marchandise Désignation de la marchandise Indication du code marchandise selon le Système harmonisé Marchandises périssables – voir le point 14.2.2 du présent guide Nombre des colis Master Reference Number (MRN) Administrative Reference Codes (ARC) Export
	C	CIM/SMGS	
	O	CIM/SMGS	
	C	CIM	
	C	SMGS	
	O	CIM/SMGS	
	C	CIM	
	C	CIM	
	C	CIM	
15	O	CIM/SMGS	Code NHM/GNG : (cf. case 23 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
16	C	CIM/SMGS	RID / Annexe 2 SMGS : (cf. case 22 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
17	O	CIM/SMGS	Masse expéditeur : (cf. case 24 de la lettre de voiture CIM/SMGS) - Masse de la marchandise (emballage compris), séparément par code NHM/GNG - Tare UTI - Masse brute UTI
18	C	CIM/SMGS	Scellés : Nombre et désignation des scellés apposés par l'expéditeur, le transporteur et les autorités douanières (cf. cases 20 et 26 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
19	C	CIM/SMGS	Papiers d'accompagnement joints par l'expéditeur : (cf. case 9 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
20	O	CIM/SMGS	No du wagon au départ : (cf. case 19 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
29	O	SMGS	Masse totale de l'envoi : (cf. case 24 de la lettre de voiture CIM/SMGS) - Masse de la marchandise - Tare

b) Cases à remplir par le transporteur au départ

No case	Statut	Contrat de transport	Désignation de la case / Données
4	C	CIM	Opérations douanières : (cf. case 61 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
8	O	CIM/SMGS	Identification de l'envoi : (cf. case 69 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
9	O	CIM	Itinéraires : (cf. case 60 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
10	O	SMGS	Timbre à date gare expéditrice : (cf. case 70 de la lettre de voiture CIM/SMGS) Empreinte du timbre à date du transporteur contractuel à la gare expéditrice.
21	O	SMGS	Prix de transport : (cf. cases 94 et 95 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
22	O	SMGS	Frais accessoires : (cf. cases 98 et 99 de la lettre de voiture CIM/SMGS)
23	O	SMGS	Total : (cf. cases 102 et 103 de la lettre de voiture CIM/SMGS)